



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements

Question écrite n° 83594

### Texte de la question

Alors que le partenariat scolaire européen numérique baptisé « e Twinning » par la Commission européenne favorise depuis un an maintenant les échanges entre les établissements scolaires grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui communiquer un premier bilan de ce jumelage numérique d'écoles pour ce qui est des établissements scolaires français et de lui faire part de ses intentions en matière d'incitation au développement de ce dispositif favorisant l'ouverture européenne des nouvelles générations.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge la ministre déléguée aux affaires européennes sur le bilan du jumelage numérique « e-Twinning » initié par la Commission européenne et suivi attentivement et personnellement par Mme Wallström, vice-présidente de la Commission européenne. Il lui demande de lui indiquer ses intentions en matière d'incitation au développement de ce dispositif. Après un an, les indicateurs sur le partenariat e-Twinning sont prometteurs. Le bilan dressé lors de la conférence récemment organisée à Linz sous la présidence autrichienne de l'Union européenne indique que plus que 11 000 établissements primaires et secondaires se sont enregistrés sur le site internet à la recherche d'un jumelage avec un partenaire européen. L'augmentation qui a eu lieu au cours de ces derniers mois montre que l'objectif de 13 000 écoles enregistrées à la fin de la période scolaire 2005-2006 est bien réaliste. Ces statistiques montrent une forte participation de nos élèves et enseignants à cette action. Les écoles françaises occupent le quatrième rang par origine des établissements enregistrés sur le portail « e-Twinning », après l'Espagne, l'Italie et la Pologne. Le lycée de Sèvres est parmi les lauréats du prix e-Twinning décerné à l'occasion de la conférence de Linz. La ministre déléguée aux affaires européennes contribue au développement de ce dispositif en finançant des publications et des actions associatives qui informent les publics scolaires de cette initiative. Le ministère de l'Éducation nationale encourage aussi de son côté les établissements scolaires à nouer des partenariats e-Twinning, afin que ce projet européen concret et de qualité puisse poursuivre son développement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83594

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 2006, page 623

**Réponse publiée le** : 18 avril 2006, page 4158